

H-France Forum

Volume 8, Issue 3 (Summer 2013), No. 6

Arlette Jouanna, *The Saint Bartholomew's Day Massacre: The Mysteries of a Crime of State*. Trans. Joseph Bergin. Manchester, U.K. and New York, N.Y.: Manchester University Press, 2013. xiv + 271 pp. Glossary, appendix, bibliography, and index. \$100.00 U.S. (hb). ISBN 978-0719088315.

Réponse d'Auteur d'Arlette Jouanna, Université de Montpellier-III (Emerita)

L'honneur d'une recension dans *H-France Forum* a permis à mon livre de bénéficier des lectures attentives et scrupuleuses de quatre éminents collègues. Qu'ils en soient tous remerciés, et spécialement Mack P. Holt, qui a tenu à rappeler l'ensemble de mon parcours de chercheuse. Une bonne part de cet honneur revient à la belle traduction de Joseph Bergin, à laquelle chaque recenseur rend un juste hommage. Ma réponse présentera les réflexions qu'ont suscitées en moi leurs remarques et observations.

Comme le note Mack P. Holt, aux trois énigmes que j'ai cherché à résoudre en étudiant le massacre de la Saint-Barthélemy doit s'ajouter une quatrième : celle de la rareté des sources et de leur caractère souvent partial, ce qui fait porter le soupçon sur toute tentative de reconstitution des faits. L'historien en sera toujours réduit à avancer des interprétations sur les circonstances concrètes de l'événement, ce qui ne signifie assurément pas qu'il doit lâcher la bride à son imagination mais au contraire examiner les documents existants avec rigueur, en suivant le critère de plausibilité. C'est pourquoi les interprétations divergentes proposées par Allan A. Tulchin sont parfaitement légitimes et doivent être prises en considération. Je lui répondrai cependant en indiquant les raisons qui m'incitent à ne pas les accepter. Selon lui, l'hypothèse la plus simple pour expliquer l'attentat du 22 août contre Coligny est d'en attribuer la responsabilité aux Guises. La plus simple, mais non la plus plausible. Certes, tous les indices convergent vers la culpabilité du duc Henri de Guise ; mais cette convergence même n'est-elle pas suspecte ? Il faut se souvenir qu'il était important pour les Lorrains de ne pas ruiner la faveur encore fragile qu'ils venaient de retrouver auprès de Charles IX ; ordonner le meurtre d'un homme que le roi honorait ostensiblement les aurait exposés à un risque qu'ils n'ont vraisemblablement pas voulu courir, comme l'a d'ailleurs noté l'ambassadeur Giovanni Michiel. Que le duc de Guise ait accordé en septembre 1573 une pension à Maurevert ne prouve nullement qu'il ait commandité l'attentat ; pas plus, d'ailleurs, qu'on ne pourrait déduire l'implication du duc d'Anjou de la requête adressée au pape par Henri III en 1577 en faveur du tueur, au motif que celui-ci était poursuivi par les fils de l'amiral et du sieur de Mouy « en hayne du bon devoir qu'il a fait ». [1] Il est compréhensible que Maurevert, exposé au désir de vengeance des familles de ses victimes, ait été demander secours et protection à des hommes qui pouvaient lui être reconnaissants de son forfait sans pour autant y avoir participé eux-mêmes.

La seconde interprétation d'Allan Tulchin qui me paraît peu crédible est celle qui le pousse à croire que Charles IX, persuadé que les Guises avaient ordonné l'attentat contre Coligny et s'inclinant devant la force du parti catholique extrémiste, se serait dès le 24 août rallié au camp dominant et aurait choisi la guerre. C'est nier toute sincérité à sa volonté, plusieurs fois affirmée après le massacre, de conserver l'édit de pacification de Saint-Germain ; c'est refuser tout crédit à ses ordres visant à arrêter les tueries ; c'est voir dans les gibets dressés aux carrefours pour intimider les assassins des leurres destinés à donner le change sur son intention réelle. Les sources protestantes n'insistent évidemment pas sur le désir de Charles IX de protéger les réformés présumés dociles ; cependant le pasteur Simon Goulart lui-même a reconnu à demi-mot, à propos des soldats envoyés par le roi pour garder la maison du président La Place, qu'il « y avoit quelque apparence que ces archers avoyent esté mis dans le logis pour exempter ledit sieur de La Place et toute sa famille de la calamité commune ». [2]

Les divergences d'interprétation proviennent en fait de la difficulté qu'on éprouve encore aujourd'hui à concevoir que Charles IX ait pu estimer que l'exécution des « huguenots de guerre » était le seul

moyen de conserver la paix, de la « sauver ». Pour le roi, « sauver la paix » signifiait établir et préserver un espace politique de neutralité confessionnelle dans lequel des chrétiens séparés par leur foi pourraient être unis par leur qualité de concitoyens d'un même pays et de sujets d'un même souverain. C'était une nouveauté inouïe, annoncée dès janvier 1562 par le chancelier Michel de L'Hospital en des paroles prophétiques : on pouvait être *à la fois* un mauvais chrétien et un bon citoyen.[3] Il s'agissait de dissocier l'obéissance politique de l'adhésion religieuse, entreprise dont Diane C. Margoff souligne justement, dans sa recension, le caractère difficile. Charles IX a repris à son compte cette innovation avec une fermeté qui révèle en lui une stature bien supérieure à celle que lui prête l'historiographie traditionnelle. D'où son insistance, au cours de la campagne de justification qu'il a lancée après le massacre, sur le caractère politique et non religieux de la justice « extraordinaire » à laquelle il disait avoir été contraint : il avait puni des rebelles et non des hérétiques ; l'édit de Saint-Germain n'était pas aboli. Il reconnaissait par là une existence légale à ses sujets religieusement dissidents mais politiquement soumis.

S'abandonnait-il ainsi à un « mirage » ? Le mot, suggéré par Mack Holt, est certainement exact pour les années 1570. À ce moment-là, dans le royaume mais aussi dans les pays voisins, les esprits étaient loin encore de pouvoir accepter l'idée que le corps politique puisse subsister sans unité de foi ; comme le remarque Diane Margoff, les arguments utilisés par Charles IX ont échoué à convaincre les souverains protestants. Mais ce « mirage » – qu'a pu alimenter le rêve néoplatonicien de concorde cher à Catherine de Médicis – était surtout pour le roi l'instrument de l'affirmation de sa souveraineté, ainsi que l'analyse pertinemment Elizabeth Tingle. La division religieuse offrait à Charles IX une occasion unique de se placer dans la position d'arbitre au-dessus des passions partisans et d'invoquer l'argument d'une connaissance privilégiée du dessein de Dieu, devenu incompréhensible pour les esprits ordinaires. Les publicistes à son service lui ont conféré une sacralité nouvelle, attachée à sa personne et non plus seulement à sa dignité ou à son sang. Ils ont de la sorte contribué à élaborer un ingrédient essentiel du dogme absolutiste qui triomphera au XVII^e siècle. À cet égard, je remercie Allan Tulchin du renfort qu'il apporte à ma thèse selon laquelle le choc de la Réforme et des troubles civils a été un facteur décisif dans l'avènement de l'absolutisme ; cette thèse, en effet, n'est pas encore acceptée par tous les historiens. Les guerres de Religion ont bien représenté « a major fork » dans le devenir politique du royaume de France.

Reste que la justice extraordinaire du roi a pris des proportions démesurées. Le nombre des gentilshommes huguenots visés rendait ce « crime d'État » inacceptable et laissait présager des conséquences désastreuses. Comment expliquer cette démesure ? Il faut sans doute incriminer l'ampleur du soupçon qui habitait l'esprit du roi et de sa mère depuis la « surprise de Meaux », en septembre 1567, qui avait obligé la Cour à fuir en toute hâte devant les troupes du prince de Condé ; la peur d'un complot protestant, maîtrisée après la paix de 1570 par la volonté royale de maintenir la fragile cohabitation pacifique, était prête à resurgir à la moindre alerte. L'ampleur de la méfiance subitement réveillée a coloré d'irrationnel la réaction du monarque et de son Conseil ; de ce point de vue, il est juste de souligner, comme le fait Elizabeth Tingle, le caractère « messy » de la décision qu'ils ont prise, entachée de panique voire de paranoïa.

L'exécution des Français revenant du siège de Mons dès leur entrée dans le royaume témoigne de la même méfiance devenue obsessionnelle. Contrairement à ce que pense Mack Holt, je ne suis pas la première à mentionner cet épisode ; Pierre Champion l'a fait en 1939 dans son ouvrage sur Charles IX et le contrôle de l'Espagne et plus récemment Jean-Louis Bourgeon dans son étude de l'attitude de Charles IX devant la Saint-Barthélemy.[4] Le récit de l'ambassadeur espagnol n'est pas la seule source sur le sujet ; les lettres du roi, de son agent aux Pays-Bas Mondoucet et du gouverneur de Picardie, le duc de Longueville, ne laissent guère de doute sur la réalité de la tragédie. Tout dernièrement, Jean-François Labourdette, dans un livre fondé sur un dépouillement minutieux de la correspondance diplomatique du roi et de ses ambassadeurs, a longuement cité plusieurs de ces lettres qui sont sans ambiguïté.[5] Il est vrai que Mack Holt a tout à fait raison de s'étonner qu'aucune source protestante, du moins à notre connaissance, ne se soit indignée de ce massacre. Il y a là encore une énigme à ajouter aux précédentes...

Je concède à Diane Margoff qu'une présentation de l'écho que le massacre a eu jusqu'à nos jours aurait été utile. Toutefois cet écho a été si important qu'il faudrait pour l'analyser écrire un second livre, qui chercherait à mesurer l'évolution de la sensibilité collective aux notions de tolérance et de respect de l'autre. Beau sujet, mais qui, pour être correctement traité, demanderait encore bien des recherches.

NOTES

[1] Lettre d'Henri III du 4 décembre 1577, citée par Jacqueline Boucher, *Sociétés et mentalités autour de Henri III* (Paris: Honoré Champion, 2007), 179.

[2] Simon Goulart, *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, 2^e éd., 3 vol. (Meidelbourg: Henry Wolf, 1578), 1 : 300 r^o-303 r^o.

[3] « Et plusieurs peuvent estre *Cives, qui non erunt Christiani* [citoyens, qui ne seront pas chrétiens], » « Discours de Michel de L'Hospital, 3 janvier 1562, » publié par Lorris Petris, *La Plume et la tribune. Michel de L'Hospital et ses discours (1559-1562)* (Genève: Droz, 2002), 437-439.

[4] Pierre Champion, *Charles IX. La France et le contrôle de l'Espagne*, 2 vol. (Paris: Grasset, 1939), 2 : 158; and Jean-Louis Bourgeon, *Charles IX devant la Saint-Barthélemy* (Genève: Droz, 1995), 156-159.

[5] Jean-François Labourdette, *Charles IX et la puissance espagnole. Diplomatie et guerres civiles (1563-1574)* (Paris: Honoré Champion, 2013), 512-518.

Arlette Jouanna

Université de Montpellier-III (Emerita)

arlette.jouanna@wanadoo.fr

Copyright © 2013 by H-France, all rights reserved. H-France permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. H-France reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of *H-France Forum* nor republication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France.

H-France Forum

Volume 8, Issue 3 (Summer 2013), No. 6